

HAUTE-CORSE LE 13/04/13



PREFET DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA HAUTE-CORSE
SERVICE AMENAGEMENT - HABITAT
PLANIFICATION

Arrêté n° 2013/20 - 0017

en date du 30/04/2013

Portant approbation de la carte communale de QUERCITELLO

**LE PREFET DE LA HAUTE-CORSE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 124.1 à L 124.4 et R 124.1 à R 124.8,

Vu la délibération du conseil municipal de Quercitello en date du 29 novembre 2008
initiant l'élaboration de la carte communale,

Vu l'avis favorable de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles
en date du 12 juillet 2012,

Vu l'arrêté du maire de Quercitello en date du 17 octobre 2012 soumettant à enquête publique le
projet de carte communale,

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur en date du 9 janvier 2013,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Quercitello
en date du 26 janvier 2013 approuvant la carte communale,

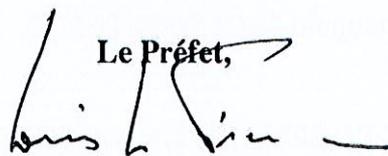
SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de Haute-Corse,

ARRETE

ARTICLE 1er : la carte communale de la commune de Quercitello est approuvée, conformément au plan
ci annexé

ARTICLE 2 : le présent arrêté, ainsi que la délibération du Conseil municipal en date du 26 janvier 2013 approuvant la carte communale, seront affichés en mairie pendant un mois.

ARTICLE 3 : monsieur le Secrétaire Général de la Haute-Corse, monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et Monsieur le maire de la commune de Quercitello sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,


Louis LE FRANC